
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 AVRIL 2014 À 19 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 3647, RUE QUEEN, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



2. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du développement du territoire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-134

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en retirant le point 23 :

1. Vérification des présences et du quorum
2. Ouverture de la séance – Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation de procès-verbaux – Procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2014 à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars 2014 à 11 h 45
5. Comité consultatif d'urbanisme – Dépôt du procès-verbal du 24 mars 2014
6. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
 - 6.1. Mark Stewart – 3651 & 3655, rue Queen – Lots 17-77-2, 17-78, 17-79-2 & 78-80, rang 5 – Zone C3-50 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures
 - 6.2. Jean-Louis Thériault – 3652, rue Queen – Lot 17-159, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
 - 6.3. Roberte Sylvestre – 3799-3803, rue Queen – Partie du lot 17B-340, rang 6 – Zone C13-524 – Zone 7 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures
 - 6.4. Alain Ladouceur – 3821, rue Pellan – Lot 10A-33, rang 9 – Zone V2-6 – Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Bâtiment accessoire
 - 6.5. Janson construction inc. – (3879), rue Pellan – Partie du lot 10A, rang 9 – Zone V2-6 – Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Nouvelle construction
7. Première période de questions

AVIS DE MOTION

8. Avis de motion – Règlement numéro 372-89-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux

9. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur divers tronçons (incluant le PIQM 1.5 – Conduites)
10. Avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement d'emprunt pour la réfection du barrage du lac Asselin

RÈGLEMENTS

11. Adoption du premier projet de Règlement numéro 372-89-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux
12. Adoption du second projet de Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services
13. Adoption du second projet de Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires
14. Adoption du second projet de Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. Adjudication de contrat – Services professionnels – Études sur le lac Rawdon et son bassin versant
16. Adjudication de contrat – Fourniture de granulats 2014-2015
17. Adjudication de contrat – Matériaux granulaires 2014-2015
18. Adjudication de contrat – Pièces d'asphalte sur diverses rues 2014
19. Renouvellement de l'entente d'opération de la piscine de l'école secondaire des Chutes
20. Soutien professionnel dans le processus d'embauche d'un nouveau directeur général

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques incendie
22. Entente de partenariat relative à un service d'entraide lors d'interventions d'urgence
23. Installation de panneaux d'arrêt à l'intersection du chemin du Lac-Morgan et de la rue Latendresse **Retiré**
24. Autorisation à la firme CLA Experts-conseils inc. pour faire une demande de certificat d'autorisation pour les travaux d'aqueduc et d'égout sur le chemin St-Alphonse
25. Demande de servitude de passage sur le lot 17-227
26. Embauche temporaire au poste de responsable de l'environnement
27. Embauche de stagiaires – Printemps / été 2014
 - 27.1. Stagiaire au Service de la bibliothèque
 - 27.2. Stagiaire au Service de la planification et du développement du territoire
 - 27.3. Stagiaire au Service des travaux publics
 - 27.4. Stagiaire au Service des finances
28. Départ à la retraite de madame Micheline Gingras
29. Achat d'un véhicule «pick up» - Service des loisirs et de la culture

30. Location d'un véhicule - Service des loisirs et de la culture
31. Achat d'une remorque par le Service des loisirs et de la culture
32. Demande d'autorisation – Permis d'événements spéciaux – Marche inter-églises du pardon – Vendredi 18 avril 2014
33. Permis d'événements spéciaux et de réunion pour la Fête nationale 2014
34. Programme de soutien au développement de la relève culturelle en loisir et du loisir culturel et scientifique 2013-2014 - Volet achat d'équipement
35. Demandes de soutien municipal
 - 35.1. Les Petits Pas Jacadiens
 - 35.2. Tournoi de pêche annuel – Chambre de commerce de Rawdon
36. Résolution modifiant le paragraphe 37 j) de la résolution numéro 14-118 concernant les demandes de soutien municipal (OBNL)
37. Politique familiale – Appel de projets
38. Prêt d'un local - Association des propriétaires du domaine Val Pontbriand
39. Remplacement du bâtiment de service à la plage municipale (lac Rawdon)
40. Autorisation à la directrice du Service de la bibliothèque à tenir une «période d'amnésie» et à faire remise des frais de retard des livres de la bibliothèque
41. Étude d'opportunité du redéploiement des services de la bibliothèque
42. Certificat de paiement numéro 6 – Mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du Domaine Kildare - Dossier TECQ – Bernard Malo inc.
43. Certificat de paiement numéro 8 – Caserne et entrepôt multi-usage – Construction Venne & Fils

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

44. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - i. Liste des comptes fournisseurs
 - ii. Liste des chèques émis
 - iii. Liste des chèques annulés
 - iv. Liste des prélèvements
 - v. Liste des engagements
 - vi. Liste des virements budgétaires
45. Divers
46. Deuxième période de questions
47. Levée de la séance

4. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX – PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 MARS 2014 À 19 H 30 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 27 MARS 2014 À 11 H 45

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2014 à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars 2014 à 11 h 45, a été remise aux membres du conseil.

14-135 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2014 à 19 h 30 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars 2014 à 11 h 45, tels que remis aux membres du conseil.

5. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2014

14-136 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du 24 mars 2014 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 mars 2014.

14-137 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 6.1 Mark Stewart – 3651 & 3655, rue Queen – Lots 17-77-2, 17-78, 17-79-2 & 78-80, rang 5 – Zone C3-50 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures
- 6.2 Jean-Louis Thériault – 3652, rue Queen – Lot 17-159, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 6.3 Roberte Sylvestre – 3799-3803, rue Queen – Partie du lot 17B-340, rang 6 – Zone C13-524 – Zone 7 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures
- 6.4 Alain Ladouceur – 3821, rue Pellan – Lot 10A-33, rang 9 – Zone V2-6 – Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Bâtiment accessoire
- 6.5 Janson construction inc. – (3879), rue Pellan – Partie du lot 10A, rang 9 – Zone V2-6 – Zone 1 (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Nouvelle construction

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C3-37 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C3-35 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX

14-138 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Kimberly St Denis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-36 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux.

9. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERS TRONÇONS (INCLUANT LE PIQM 1.5 – CONDUITES)

14-139 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc et les travaux de voirie sur les chemins Forest, Beaver et du Lac-Brennan (tronçons admissible au PIQM 1.5), la réhabilitation des conduites d'aqueduc et les travaux de voirie de la rue Kirkwood et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire ainsi que les travaux de voirie sur le chemin St-Alphonse pour un montant de 1 591 200 \$. Une partie du coût du projet sera subventionnée jusqu'à concurrence de 803 250 \$.

10. AVIS DE MOTION À L'EFFET QUE SERA ADOPTÉ UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC ASSELIN

14-140 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Poirier que lors d'une séance du conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la réfection du barrage du lac Asselin pour un montant de 88 992 \$.

RÈGLEMENTS

11. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C3-37 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C3-35 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la création de la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-141 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-36 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux, tel que remis aux membres du conseil.

12. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C3-63 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C1-66 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX STATIONS-SERVICES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2014 à 17 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-142 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une

partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services, tel que remis aux membres du conseil.

13. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2014 à 18 h;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet;

14-143 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires, tel que remis aux membres du conseil.

14. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C2-2 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RC-5 ET R1-25

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite créer une nouvelle zone C2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25, soit la zone C2-2;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 avril 2014 à 17 h 45;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet;

14-144 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDES SUR LE LAC RAWDON ET SON BASSIN VERSANT

CONSIDÉRANT QU'un plan directeur de protection du lac Rawdon a été réalisé en 2013, lequel

dresse le portrait et le diagnostic du lac Rawdon et propose un plan d'action pour diminuer les apports de phosphore au lac et ralentir son eutrophisation;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur recommande que soit réalisé un bilan hydrique et un bilan de phosphore, afin de cibler plus précisément d'où vient le phosphore et les actions à entreprendre;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire a été octroyée pour des études sur le lac Rawdon et son bassin versant au budget 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 28 février 2014 afin d'obtenir des soumissions de services professionnels pour des études sur le lac Rawdon et son bassin versant (bilan hydrique et bilan de phosphore);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues en date du 20 mars 2014, selon le tableau suivant ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Environnement XM CO-OP est non conforme puisqu'elle comporte deux non-conformités mineures et une non-conformité majeure, voici le tableau représentant le résultat de l'évaluation des offres par le comité d'analyse :

Firme d'ingénierie	Cote finale obtenue (note intér. + 50) x 10 000 Prix de la soumission	Rang	Offre de prix
GRUPE HÉMISPHERES	54,82	1	25 127,79 \$
CIMA	50,82	2	28 628,78 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse des soumissions.

14-145 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour des études sur le lac Rawdon et son bassin versant au **Groupe Hémisphères** au montant de **25 127,79 \$**, taxes incluses, firme ayant obtenu le plus haut pointage final et dont l'offre de services est conforme aux dispositions spécifiées au document d'appel d'offres de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

16. ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE DE GRANULATS 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 21 mars 2014 afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture de granulats 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE sur deux (2) invitations, nous avons reçu une (1) seule soumission en date du 2 avril 2014 provenant de Sintra Inc. (Région Lanaudière-Laurentides), laquelle est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics.

14-146 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de granulats 2014-2015, pour la période se terminant au 31 mars 2015 inclusivement, à **Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)** le tout aux coûts unitaires (tonne métrique), tel que décrit au tableau suivant, le soumissionnaire étant conforme aux dispositions spécifiées au document d'appel d'offres de la Municipalité de Rawdon :

#	DESCRIPTION			Quantités approximatives	SINTRA 2014-2015		
					18 km / Carrière Saint-Jacques		
					\$ / tm avec transport Taxes incluses	\$ / tm sans transport Taxes incluses	\$ / avec transport par la munic. (6.64 \$ / tonne) taxes incluses
1	Pierre concassée 100% fracturée	0 - 3/4" - MTQ	MG - 20a	500 tm	19.58	12.93	19.57
2		0 - 3/4" - T.V.	MG - 20b	4000 tm	17.56	10.93	17.57
3		0 - 2 1/2" - MTQ	MG - 56	500 tm	19.29	12.65	19.29

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

17. ADJUDICATION DE CONTRAT – MATÉRIAUX GRANULAIRES 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 21 mars 2014 afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de matériaux granulaires 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE sur quatre (4) invitations, nous avons reçu deux (2) soumissions en date du 2 avril 2014, provenant de 9012-8067 Québec inc (Excavation Mailhot & Fils) et Sintra Inc. (Région Lanaudière-Laurentides), lesquelles sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics.

14-147

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat pour l'achat de matériaux granulaires pour 2014-2015, pour la période se terminant au 31 mars 2015 inclusivement, à **9012-8067 Québec inc (Excavation Mailhot et Fils)** le tout aux coûts unitaires (tonne métrique), tel que décrit au tableau suivant, plus bas soumissionnaire conforme aux dispositions spécifiées au document d'appel d'offres de la Municipalité de Rawdon :

#	DESCRIPTION			Quantité approximative	9012-8067 QUÉ INC. (Excav. Mailhot & Fils)
					Taxes incluses
					0.8 km / chemin St-Alphonse
					\$ / tm avec transport
1	Pierre nette 1/8" (abrasif hiver)		2,5 - 5 mm	60 tm	18.87
2	Pierre nette	3/4"	20 mm	100 tm	15.00
3	Pierre à perré	2" - 4"	50 - 100 mm	100 tm	15.00
4		4" - 8"	100 - 200 mm	100 tm	15.00
5	Poussière de pierre	0 - 1/4"	0 - 5 mm	60 tm	13.50

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

18. ADJUDICATION DE CONTRAT – PIÈCES D'ASPHALTE SUR DIVERSES RUES 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation le 21 mars 2014 afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de pièces d'asphalte sur diverses rues 2014;

CONSIDÉRANT QUE sur cinq (5) invitations, nous avons reçu trois (3) soumissions en date du 2 avril 2014, provenant de Pavage Rive-Nord inc., Latendresse Asphalte inc. et Bellerose Asphalte inc., lesquelles sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics.

14-148 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat pour l'achat de pièces d'asphalte sur diverses rues 2014, pour la durée des travaux prévus entre le 1^{er} mai et le 15 décembre 2014, à **Pavage Rive-Nord inc.** au coût de **16,65 \$** le mètre carré, plus taxes, tel que décrit au tableau suivant, plus bas soumissionnaire conforme aux dispositions spécifiées au document d'appel d'offres de la Municipalité de Rawdon :

DESCRIPTION	PAVAGE RIVE-NORD INC.	LATENDRESSE ASPHALTE INC.	BELLEROSE ASPHALTE INC.
PRIX UNITAIRE / M ²	16.65 \$	32,00 \$	23.15 \$
T.P.S. (5,0%)	0.83 \$	1.60 \$	1.16 \$
T.V.Q. (9,975%)	1.66 \$	3.19 \$	2.31 \$
TOTAL / M²	19.14 \$	36.79 \$	26.62 \$

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

19. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'OPÉRATION DE LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'entente d'opération de la piscine de l'école secondaire des Chutes.

14-149 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser le maire ainsi que la directrice du Service des loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente à cet effet.

20. SOUTIEN PROFESSIONNEL DANS LE PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est présentement en processus d'embauche d'un nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir un soutien professionnel dans ce processus d'embauche d'un nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocat Dunton, Rainville a soumis une offre de service correspondant au soutien recherché par la Municipalité pour l'ensemble du processus d'embauche du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels de Dunton, Rainville s'élève à 6 500,00 \$ avant taxes.

14-150 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

De retenir les services professionnels de Me Pierre Girard, conseiller en ressources humaines agréé au sein du cabinet Dunton, Rainville pour un accompagnement dans le processus d'embauche d'un nouveau directeur général de la Municipalité, le tout selon les termes et les conditions prévus à son offre de service.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de la Matawinie une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 18 mai 2011;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté et est entré en vigueur le 13 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrées, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y

conformeront, bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Rawdon, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques.

14-151 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

QUE la Municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Rawdon une réduction de prime, au chapitre de l'assurance des biens, à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10%.

22. ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À UN SERVICE D'ENTRAIDE LORS D'INTERVENTIONS D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Pompiers Auxiliaires de Lanaudière (APAL) est un organisme à but non lucratif qui offre un soutien aux services de sécurité incendie ainsi qu'aux sinistrés lors d'interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des services de l'APAL sont établis de la façon suivante : une cotisation annuelle au montant de 10 \$ par pompier œuvrant au sein du Service de sécurité incendie, le coût du carburant de leur véhicule et leurs équipements lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à conclure un protocole d'entente avec l'Association des Pompiers Auxiliaires de Lanaudière (APAL).

14-152 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De conclure un protocole d'entente avec l'Association des Pompiers Auxiliaires de Lanaudière (APAL) selon les conditions ci-haut mentionnées.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente.

23. INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC-MORGAN ET DE LA RUE LATENDRESSE

Retiré

24. AUTORISATION À LA FIRME CLA EXPERTS-CONSEILS INC. POUR FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE CHEMIN ST-ALPHONSE

14-153 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser la firme CLA Experts-Conseils inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) l'autorisation pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur le chemin St-Alphonse, concernant le Règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre du PIQM 1.5, en vertu de l'article 32 et/ou de l'article 22 ou de toute autre autorisation nécessaire selon la Loi sur la qualité de l'environnement.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Rawdon à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme CLA Experts-Conseils inc., à émettre cette attestation.

D'autoriser la directrice du Service des finances à émettre un chèque pour tout montant prévu par la loi, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MDDEFP, le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales.

25. DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 17-227

CONSIDÉRANT QU'une demande de servitude de passage a été déposée à la Municipalité sur le lot 17-227, Rang 5, afin de permettre l'accès aux cases de stationnement à localiser sur le lot voisin (17-199-3, Rang 5), le tout tel qu'il appert à la description technique produite par M. Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, le 10 mars 2014, minute : 3898, dossier 46899 à l'exclusion des cases de stationnement identifiées;

CONSIDÉRANT QUE le lot 17-227, Rang 5 est adjacent au lot 18X qui est l'assise d'un cénotaphe commémoratif situé à l'extrémité de la rue Metcalfe;

CONSIDÉRANT QUE la localisation faisant l'objet de la demande de servitude de passage est située directement aux abords dudit monument;

CONSIDÉRANT QUE ladite servitude fera l'objet de négociations avec le futur acquéreur du lot 17-199-3, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage à être consentie par la Municipalité sur les lots ci-avant mentionnés devra satisfaire aux exigences ci-après énumérées :

- a) La servitude de passage à être consentie d'une largeur maximale de 4,5 mètres localisée à la limite du lot 17-199-3, Rang 5 permettra l'accès aux cases de stationnement à localiser sur le lot 17-199-3, Rang 5 seulement;
- b) La servitude de passage sera consentie uniquement à titre accessoire à l'usage prévu du bâtiment par l'acquéreur. Cette servitude s'éteindra lors de tout changement d'usage;
- c) La servitude de passage sera consentie pour une somme raisonnable à être déterminée par les parties, le tout selon les exigences de la loi.

14-154 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle de rejeter la demande de servitude de passage sur le lot 17-227, Rang 5.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur du rejet : Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

A voté contre le rejet : 0

En faveur : 6 Contre : 0

Rejet de la demande de servitude de passage adopté à l'unanimité.

26. EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le départ de la responsable de l'environnement auprès du Service de la planification et du développement du territoire pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un(e) nouveau (elle) responsable de l'environnement en remplacement de ce poste pour la durée du congé de maternité ainsi que le congé parental, le cas échéant;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, le travail du comité de sélection et sa recommandation.

14-155 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche temporaire de monsieur Brian Tremblay-R au poste de responsable de l'environnement à compter du 22 avril 2014 et ce pour toute la durée du congé de maternité ainsi que le congé parental, le cas échéant.

Que, par la présente résolution, monsieur Brian Tremblay-R soit autorisé à délivrer, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction visant le respect de l'ensemble des normes réglementaires de notre Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire numéro 110-2007 et ses amendements, confirmant ainsi sa nomination à titre de fonctionnaire désigné à l'émission des permis et des constats.

27. EMBAUCHE DE STAGIAIRES – PRINTEMPS / ÉTÉ 2014

27.1 STAGIAIRE AU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de stage non rémunéré par monsieur Kévin Chapeau auprès du Service de la bibliothèque pour la période comprise entre le 24 mars et le 21

juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à l'embauche de stagiaires auprès de ses différents services.

14-156 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Kévin Chapeau à titre de stagiaire non rémunéré au Service de la bibliothèque pour la période comprise entre le 24 mars et le 21 juin 2014.

D'autoriser l'adjointe administrative au Service du greffe et des ressources humaines à finaliser et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de stage.

27.2 STAGIAIRE AU SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de stage non rémunéré par monsieur Driss Fihel à titre de technicien en urbanisme auprès du Service de la planification et du développement du territoire pour la période comprise entre le 5 mai et le 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à l'embauche de stagiaires auprès de ses différents services.

14-157 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Driss Fihel à titre de stagiaire non rémunéré au Service de la planification et du développement du territoire pour la période comprise entre le 5 mai et le 30 mai 2014.

D'autoriser l'adjointe administrative au Service du greffe et des ressources humaines à finaliser et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de stage.

27.3 STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de stage non rémunéré par madame Mélanie Larose en mécanique automobile auprès du Service des travaux publics pour la période comprise entre le 8 mai et le 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à l'embauche de stagiaires auprès de ses différents services.

14-158 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de madame Mélanie Larose à titre de stagiaire non rémunérée au Service des travaux publics pour la période comprise entre le 8 mai et le 30 mai 2014.

D'autoriser l'adjointe administrative au Service du greffe et des ressources humaines à finaliser et à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de stage.

27.4 STAGIAIRE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de stage non rémunéré par madame Mélie Cloutier, en techniques de comptabilité de gestion, pour la période comprise entre le 28 avril et le 16 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à l'embauche de stagiaires auprès de ses différents services;

14-159 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de madame Mélie Cloutier à titre de stagiaire non rémunérée au Service des finances pour la période comprise entre le 28 avril et le 16 mai 2014.

D'autoriser la directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de stage, le tout rétroactivement au 4 mars 2014.

28. DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME MICHELINE GINGRAS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon désire souligner le départ à la retraite de madame Micheline Gingras après 25 ans de services.

14-160 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

Qu'en signe d'appréciation pour ses 25 années de services, un cadeau lui soit remis ainsi qu'une carte privilège rédigée de la façon suivante :

« Identifiée au nom de l'employé retraité lui donnant droit à une (1) inscription gratuite annuelle à l'une des activités indiquées dans la programmation des loisirs et l'accès gratuit pour tous les événements tenus et organisés par la Municipalité de Rawdon.

Que cette carte sera non transférable, non monnayable et valide pour une période illimitée et transmise à chacun des services de la Municipalité afin d'en garantir la continuité au fil des années ».

29. ACHAT D'UN VÉHICULE «PICK UP» - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT une analyse de l'utilisation des différents véhicules par le Service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT le manque d'au moins deux (2) véhicules, lesquels sont nécessaires au bon déroulement des opérations du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

14-161 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à aller en appel d'offres pour l'achat d'un véhicule « pick up » usagé de deux (2) à trois (3) ans.

D'autoriser la location temporaire d'un véhicule « pick up » pour une durée de trente (30) jours, dans l'éventualité où il est impossible de prendre possession immédiate du véhicule faisant l'objet d'un achat et ci-avant mentionné.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à cette fin.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Madame la conseillère Louise Poirier demande le vote, Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Katy Dupuis
 Raymond Rougeau
 Renald Breault
 Kimberly St Denis
 Stéphanie Labelle

A voté contre : Louise Poirier

En faveur : 5 Contre : 1

Adoptée à la majorité.

30. LOCATION D'UN VÉHICULE - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT une analyse de l'utilisation des différents véhicules par le Service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT le manque d'au moins deux (2) véhicules, lesquels sont nécessaire au bon déroulement des opérations du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

14-162 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser la location d'un véhicule « pick up » pour la période estivale 2014, soit pour une durée de quatre (4) mois, le tout d'une valeur approximative de 4 000 \$.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à cette fin.

31. ACHAT D'UNE REMORQUE PAR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'une remorque à être utilisée par le Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes provenant de Remorques 125 et Martin Remorques & VR correspondant aux critères recherchés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-163 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une remorque auprès de REMORQUES 125 au montant de 8 771,42 \$ taxes incluses, ce dernier étant le plus bas soumissionnaire conforme. Cet achat est financé par le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de 5 ans.

32. DEMANDE D'AUTORISATION – PERMIS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – MARCHÉ INTER-ÉGLISES DU PARDON – VENDREDI 18 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT la lettre reçue du Père Claude Ritchie, prêtre de la paroisse Marie-Reine-du-Monde et St-Patrick, demandant l'autorisation et l'appui pour une marche œcuménique du pardon le vendredi 18 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE demande a été faite par la paroisse, pour une assistance de la part de la Sûreté du Québec, aux membres des Chevaliers de Colomb (pour assurer la sécurité) ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

14-164 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la tenue de la marche œcuménique du pardon le vendredi 18 avril prochain sur le territoire de la municipalité ainsi que sur les tronçons routiers sous sa juridiction.

De transmettre copie de cette résolution au Père Claude Ritchie, prêtre de la paroisse Marie-Reine-du-Monde et St-Patrick.

33. PERMIS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET DE RÉUNION POUR LA FÊTE NATIONALE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale sera célébrée les 23 et 24 juin prochains à la plage municipale de Rawdon;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'événements spéciaux pour la vente de nourriture ainsi qu'un permis d'alcool.

14-165 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'autoriser madame Isabelle Ménard, directrice de l'animation culturelle à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis d'événements spéciaux pour la vente de nourriture les 23 et 24 juin auprès du MAPAQ et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le 23 juin seulement.

34. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE CULTURELLE EN LOISIR ET DU LOISIR CULTUREL ET SCIENTIFIQUE 2013-2014 - VOLET ACHAT D'ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon vise à accroître l'accessibilité des loisirs culturels pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer un partenariat dans le domaine des loisirs.

14-166 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De déposer un projet d'acquisition d'instruments de musique dans le cadre du programme de soutien au développement de loisirs culturel et scientifique 2013-2014 - volet achat d'équipement offert par Loisirs sport Lanaudière, conditionnellement à ce que la MRC de la Matawinie verse la mise de fonds nécessaire au projet.

35. DEMANDES DE SOUTIEN MUNICIPAL

35.1 LES PETITS PAS JACADIENS

CONSIDÉRANT une demande de soutien déposée par les Petits Pas Jacadiens (PPJ) dans le cadre du Programme de soutien au développement de la relève culturelle en loisir 2013-2014 de Loisir et sport Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande non financière pour la promotion ainsi que la diffusion d'un projet (concours s'adressant aux familles «élargies» de la région qui se verront offrir la possibilité de recevoir une équipe de «fêteux» à leur veillée du jour de l'an);

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice de l'animation culturelle.

14-167 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'être un partenaire du projet (concours) organisé par les Petits Pas Jacadiens dans le cadre du Programme de soutien au développement de la relève culturelle en loisir.

D'accorder un soutien, soit à la promotion et à la diffusion du projet/concours organisé par les Petits Pas Jacadiens décrit plus amplement ci-haut.

35.2 TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL – CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier, matérielle, promotionnelle ainsi que l'utilisation du site de la plage municipale par la Chambre de commerce de Rawdon (CCDR) dans le cadre de son Tournoi de pêche annuel qui se déroulera les 24 et 25 mai prochains à la plage municipale;

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de ressources humaines municipales lors de cet événement laquelle sera ultérieurement facturée à la Chambre de commerce de Rawdon;

CONSIDÉRANT la demande de permission de vendre des boissons alcoolisées et de la nourriture sur le site de la plage municipale lors de la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts reliés à la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-168 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'octroyer un soutien financier de l'ordre de 4 000 \$ à la Chambre de commerce de Rawdon dans le cadre de son Tournoi de pêche annuel qui se déroulera les 24 et 25 mai prochains.

D'autoriser le prêt de matériel et l'utilisation du site de la plage municipale pour les 24 et 25 mai prochains ainsi qu'une visibilité dans l'édition du mois d'avril du Rawdonnois.

De permettre la vente de boissons alcoolisées et de nourriture lors de l'événement, le tout étant conditionnel à l'obtention des permis nécessaires à cet effet.

D'autoriser l'utilisation de ressources humaines municipales lors de cet événement laquelle sera ultérieurement facturée à la Chambre de commerce de Rawdon.

D'autoriser la directrice de l'animation culturelle à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents qui découlent de la présente résolution.

36. RÉSOLUTION MODIFIANT LE PARAGRAPHE 37 J) DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 14-118 CONCERNANT LES DEMANDES DE SOUTIEN MUNICIPAL (OBNL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le paragraphe 37 j) de la résolution numéro 14-118 adoptée par le conseil municipal le 11 mars 2014 concernant la demande de l'Association pour

Personnes Handicapées de la Matawinie (APHM) pour le prêt du gymnase du Centre Metcalfe pour des activités d'entraînement d'une de ses membres pour 17 vendredis en après-midi de mars à juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Service des loisirs et de la culture était à l'effet que 13 dates sur les 17 sont disponibles;

14-169 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De modifier le paragraphe 37 j) de la résolution numéro 14-118 adoptée le 11 mars 2014 par ce qui suit :

j) L'Association pour Personnes Handicapées de la Matawinie (APHM) – Entraînement d'une membre de l'APHM, résidente de Rawdon, en vue de sa participation aux compétitions nationales (canadiennes) des Olympiques spéciaux en gymnastique rythmique

- Prêt du gymnase du Centre Metcalfe pour 17 demi-journées de mars à juillet 2014, le tout selon disponibilité

37. POLITIQUE FAMILIALE – APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Famille a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est éligible à une subvention pour la mise à jour de sa politique familiale afin d'adapter ses services à la réalité des familles et ainsi, mieux répondre à leurs besoins.

14-170 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

38. PRÊT D'UN LOCAL - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE VAL PONTBRIAND

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des propriétaires du domaine Val Pontbriand pour le prêt d'un local;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-171 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser le prêt d'un local à l'Association des propriétaires du domaine Val Pontbriand.

39. REPLACEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE À LA PLAGE MUNICIPALE (LAC RAWDON)

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du bâtiment de service à la plage municipale (lac Rawdon).

14-172 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

Que mandat soit donné à l'interne afin de procéder à la construction d'un bâtiment de service à la plage municipale (lac Rawdon) pour un montant de 400 000 \$. Une partie de ce montant sera subventionnée pour une somme de 145 434,10 \$.

De retenir les services professionnels requis à l'exécution de la présente résolution.

40. AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE À TENIR UNE «PÉRIODE D'AMNISTIE» ET À FAIRE REMISE DES FRAIS DE RETARD DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QU'en 2014, seront célébrées les 35 années d'existence d'un service de bibliothèque dans la municipalité et qu'il y a lieu de tenir certaines activités dont une «période d'amnistie» des frais de retard des livres de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que cette «période d'amnistie» ait lieu annuellement, permettant ainsi au Service de la bibliothèque de la Municipalité de récupérer un nombre significatif de livres.

14-173 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à tenir une «période d'amnistie» quant aux frais de retard des livres de la bibliothèque dans le cadre de la célébration de ses 35 années d'existence et à faire remise, pour et nom de la Municipalité, des frais de retard des livres de la bibliothèque aux usagers concernés.

De plus, il est résolu de permettre à la directrice du Service de la bibliothèque de tenir cette «période d'amnistie» annuellement, à des dates à être déterminées, pour une durée maximale de sept (7) journées consécutives ou non.

41. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DU REDÉPLOIEMENT DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de mise à jour de l'étude d'opportunité pour la bibliothèque municipale, réalisée en 2012, a été confié à monsieur Jean-Guy Théoret, consultant, le 21 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que l'étude d'opportunité constitue l'élément principal de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que l'étude d'opportunité, qui présente le portrait actuel de la bibliothèque et établit les lignes principales d'une future bibliothèque pour la municipalité, a été présentée aux membres du conseil municipal le 3 avril dernier.

14-174 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'adopter l'étude d'opportunité du redéploiement des services de la bibliothèque préparée et présentée par monsieur Jean-Guy Théoret consultant inc.

De déposer l'étude d'opportunité du redéploiement des Services de la bibliothèque préparée et présentée par monsieur Jean-Guy Théoret consultant inc. au ministère de la Culture et des Communications.

42. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU DOMAINE KILDARE - DOSSIER TECQ – BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 6, au montant de 10 392,39 \$ (taxes incluses) dans le projet de mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du Domaine Kildare - Dossier TECQ;

CONSIDÉRANT la recommandation la firme Beaudoin Hurens.

14-175 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la somme de 10 392,39 \$ (taxes incluses) à Bernard Malo inc. à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 115, ledit paiement sera libéré sur réception des quittances.

43. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 – CASERNE ET ENTREPÔT MULTI-USAGE – CONSTRUCTION VENNE & FILS

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 8, au montant de 157 922,57 \$ (taxes incluses) dans le projet de la reconstruction de la caserne incendie et de l'entrepôt multi-usage;

CONSIDÉRANT la recommandation du gestionnaire du projet.

14-176 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la somme de 157 922,57 \$ (taxes incluses) à Construction Venne et fils à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 096-1, ledit paiement sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

44. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement n^o 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 3 avril 2014.

14-177 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au 7 avril 2014 au montant de 315 165,99 \$

D'approuver la liste des chèques émis (chèques n^{os} 22829 à 23013) au 2 avril 2014 totalisant 950 201,97 \$

D'approuver la liste des chèques annulés au 2 avril 2014

D'approuver la liste des prélèvements (nos 1159 à 1208) au 2 avril 2014 totalisant 133 996,24 \$

D'approuver la liste des engagements au 7 avril 2014 totalisant 2 659 112,98 \$

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 mars 2014 totalisant 50 312,00 \$

45. DIVERS

46. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

47. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-178 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 39.

(S) _____
Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S) _____
Bruno Guilbault, maire